



NOTE D'INFORMATION

Chers clients,

Suivant la lettre BEAC n° 004/GR/2022 du 22 juin 2022, la Direction Générale de SCB Cameroun précise à son aimable clientèle, les conditions d'utilisation hors zone CEMAC des instruments de paiement électronique.

1. L'utilisation des instruments de paiement électronique sur GAB et Terminal de Paiement Electronique (TPE) hors de la CEMAC est soumise à la production de la preuve du voyage :

Pour les voyages ponctuels (dans la limite de 5 000 000 FCFA par voyage et par personne) :

- La copie du passeport faisant ressortir les pages ayant été tamponnées aux aéroports d'entrée et de sortie ;
- La copie du visa le cas échéant ;
- Et le ticket de transport.

Pour les résidents de la CEMAC appelés à rester à l'étranger sur une période relativement longue (en l'occurrence plus d'un mois), ils sont priés de mettre à la disposition de la banque les pièces justificatives de leurs statuts respectifs ci-dessous (dans la limite de 5 000 000 FCFA/mois, ramenée à 2 000 000 FCFA/mois pour les étudiants) :

- Chefs de missions diplomatiques, diplomates et assimilés ainsi que les membres de leurs familles ;
- Malades en soins à l'extérieur de la CEMAC et les personnes qui les accompagnent ;
- Etudiants à l'étranger relevant d'un ménage résident de la CEMAC ;
- Fonctionnaires des Etats de la CEMAC employés à l'extérieur de ceux-ci dans les enclaves territoriales ;
- Militaires participant à des missions à l'extérieur de la CEMAC ;
- Travailleurs saisonniers résidents de la CEMAC qui exercent leur activité hors de celle-ci ;
- Résidents de la CEMAC en pèlerinage, participant à une foire, une activité sportive ou culturelle ou toute autre activité assimilée.
- Etc.

2. Les cartes sont utilisables pour des paiements en ligne en toute liberté dans la limite de 1 000 000 FCFA par mois et par personne.

3. Pour tout dépassement des plafonds réglementaires : de 5 000 000 FCFA des retraits et des paiements sur GAB et TPE par voyage et par personne, et de 1 000 000 FCFA de paiement en ligne par mois et par personne, les opérations sont soumises à justification à priori où à postériori dans un délai de 30 jours après la première utilisation.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous dans l'une de nos agences ou contactez-nous à l'adresse :

CMR_Assistancevoyage@scbcameroun.com, Infoline le 233 43 54 54, WhatsApp 650 00 77 00.

Le Direction Générale